

---

Présidence : Suède

**SÉANCE SPÉCIALE DU FORUM  
POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ  
(897<sup>e</sup> séance plénière)**

1. Date : mercredi 31 octobre 2018

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 13 h 15

2. Présidente : Ambassadrice U. Funered

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : 18<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE  
DE L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION 1325 DU  
CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

– *Exposé du général de brigade D. Eastman MBE, Chef (militaire) Sécurité euro-atlantique, et de la lieutenant-colonel R. Grimes MBE, officier d'état-major de niveau 1 (militaire) « Femmes, paix et sécurité », Ministère de la défense du Royaume-Uni*

– *Exposé de la capitaine I. Zavorotko, officier à la Section du droit militaire, Département des affaires juridiques, état-major des Forces armées ukrainiennes*

– *Exposé de la capitaine L. Ekvall, flotte suédoise d'hélicoptères militaires, Forces armées suédoises, ancienne conseillère pour les questions de genre auprès du Bureau du Secrétaire général, Secrétariat de l'OSCE*

Présidente, général de brigade D. Eastman, lieutenant-colonel R. Grimes (FSC.DEL/217/18 OSCE+), capitaine I. Zavorotko (FSC.DEL/210/18 OSCE+), capitaine L. Ekvall (FSC.DEL/209/18 OSCE+), Autriche-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande

et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/214/18), Slovénie (annexe 1), Suisse, Saint-Siège (FSC.DEL/212/18 OSCE+), Azerbaïdjan (FSC.DEL/216/18 OSCE+), Pologne (FSC.DEL/213/18), Liechtenstein (FSC.DEL/211/18 OSCE+), Espagne (annexe 2), Turquie, Géorgie (FSC.DEL/218/18), Assemblée parlementaire de l'OSCE, Canada (annexe 3), Albanie, Arménie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Ukraine, Coordonnatrice du FCS pour les questions liées à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (Italie), Conseillère principale de l'OSCE pour les questions de genre

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Exposé sur l'exercice militaire « Trident Juncture 18 », qui est effectué du 25 octobre au 7 novembre 2018 : Norvège*
- b) *Colloque sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, prévu à Berlin les 22 et 23 novembre 2018 : Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Roumanie), Présidente*

4. Prochaine séance :

Mercredi 7 novembre 2018 à 10 heures, Neuer Saal

---

**897<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 903 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SLOVÉNIE**

Madame la Présidente,

Je vous félicite personnellement – et la Présidence suédoise dans son ensemble – d'avoir consacré cette séance spéciale du FCS au 18<sup>e</sup> anniversaire de l'inédite résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. J'exprime ce sentiment non seulement parce qu'il se trouve que je suis le Président du Réseau MenEngage de l'OSCE, mais aussi parce que la promotion de l'égalité des sexes, tant au niveau national qu'international, est une priorité de la Slovénie. C'est aussi la raison pour laquelle le thème Femmes, paix et sécurité a été un des thèmes récurrents de notre récente présidence du FCS. En plus de ce qui a été dit au nom de l'Union européenne, je tiens par conséquent à formuler quelques observations à titre national en m'appuyant sur certains des dialogues de sécurité qui ont été menés dans le cadre de séances du FCS de ces derniers mois.

Je crois qu'il est particulièrement important de souligner le caractère changeant des conflits contemporains et des défis en matière de sécurité qui y sont associés. Non seulement la distinction entre combattants et civils s'est estompée, mais il s'est aussi avéré nécessaire d'appliquer de nouvelles compétences et une approche souple. Ainsi, l'engagement des femmes est désormais considéré comme indispensable dans des domaines aussi différents que la lutte antimines et la sécurité nucléaire. En d'autres termes, l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans la dimension politico-militaire de l'OSCE est à la fois ce qu'il convient de faire et ce qu'il est judicieux de faire. Je constate que c'est aussi un postulat essentiel du nouveau manuel de l'OSCE sur le genre dans les opérations militaires, rédigé par la capitaine Lotta Ekvall et publié par la Section des questions de genre du Secrétariat, dans lequel on commence par préciser que la prise en compte d'une perspective de genre dans la planification et les activités opérationnelles est bénéfique pour les missions et les opérations militaires.

Cela ne signifie pas que l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes soit chose aisée. Comme nous en avons discuté au sein du Forum, malgré nos efforts collectifs, la proportion d'observatrices au sein de la Mission spéciale d'observation en Ukraine, plus importante opération de l'OSCE, reste en deçà de nos attentes. Toutefois, d'autres organisations sont aussi confrontées à des difficultés dans la promotion d'un rôle encore plus actif des femmes au sein de leurs missions de terrain. À cet égard, je tiens à rappeler le débat très ouvert mais cependant inspirant que nous avons eu à propos de certains

aspects liés au genre dans les déploiements au sein de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), qui est l'opération de l'OTAN la plus ancienne. Qui plus est, le succès d'un récent projet d'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les forces armées des Balkans occidentaux montre que le changement est non seulement possible, mais que des connaissances et comportements nouvellement acquis peuvent être intériorisés au point d'être transmis avec succès à d'autres pays également.

Bien entendu, tout en pensant globalement, nous ne devrions jamais oublier d'agir localement. J'ai donc le plaisir d'annoncer que, pour tous les dialogues de sécurité organisés durant notre présidence du FCS, nous avons réussi à tenir la promesse d'une parité entre les experts qui y étaient invités. En fait, presque la moitié de nos invités (42 pour cent pour être précis) étaient des femmes, dont la première femme chef d'état-major adjointe des Forces armées slovènes et la nouvelle Représentante spéciale de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité. Aussi suis-je heureux que la Présidence suédoise du FCS évite elle aussi activement d'inviter uniquement des hommes. Je suis sûr que la future présidence suisse du FCS en fera de même.

Enfin, en ma qualité de Président du Réseau MenEngage de l'OSCE, je ne peux qu'insister sur la nécessité pour les hommes de s'employer à promouvoir l'égalité des sexes, en particulier dans les domaines traditionnellement dominés par les hommes, tels que ceux qui relèvent de la dimension politico-militaire de l'OSCE. Je tiens donc à rappeler comment, en juin, lors du premier jour de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, des membres du Réseau se sont réunis pour jouer la pièce documentaire *SEVEN* très bien accueillie, qui fait l'éloge de l'autonomisation des femmes. Cette mise en scène était d'autant plus remarquable que la moitié des acteurs étaient des ambassadeurs et l'autre moitié des conseillers militaires. Permettez-moi donc de conclure en invitant d'autres membres du Forum à participer au Réseau MenEngage et à entendre l'appel inspirant lancé dans la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Je vous prie, Madame la Présidente, de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci.

---

**897<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 903 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE**

Madame la Présidente,

Je vous remercie de l'inclusion de cette question si pertinente à l'ordre du jour de la présente séance ainsi que des présentations intéressantes qui ont été effectuées. L'Espagne souscrit pleinement à la déclaration de l'UE et souhaite faire une déclaration à titre national pour partager avec les délégations de tous les États participants les expériences les plus récentes à son actif concernant la mise en œuvre de la résolution 1325.

L'égalité des genres est un des principaux objectifs de la politique extérieure et de la diplomatie espagnoles. En 2007, l'Espagne a approuvé le premier Plan national d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325. Durant notre présidence du Conseil de sécurité de l'ONU, laquelle a coïncidé, en 2015, avec le quinzième anniversaire de la résolution 1325, nous avons encouragé la tenue d'un débat ouvert de haut niveau sur les femmes, la paix et la sécurité qui a abouti à l'approbation unanime d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité sur cette question, la résolution 2242. L'Espagne s'est aussi engagée à œuvrer à la création d'un réseau de points de contact nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité pour promouvoir l'élaboration et le lancement de plans nationaux visant à mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et, entre autres objectifs, à promouvoir le renforcement des capacités aux niveaux local, national et régional pour les acteurs œuvrant dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité. Ce réseau a été lancé en septembre 2016.

Actuellement, c'est le deuxième Plan d'action national sur six ans (2017–2023) qui est en vigueur. Il a pour objectif principal d'accentuer le rôle des femmes en tant qu'agents de la paix en renforçant, essentiellement par notre participation à des missions à l'étranger, leur contribution à la prévention et la résolution des conflits ainsi qu'à la construction d'une paix durable.

Le mois de septembre passé, nous avons célébré en Espagne un événement important : trente ans de présence féminine dans nos forces armées.

Ce qui était une nouveauté il y a trente ans est aujourd'hui une réalité bien ancrée, dans laquelle, hommes et femmes vivent ensemble au quotidien et accomplissent leurs tâches tout à fait normalement, suivant un modèle d'égalité juridique et effective. L'intégration a été

généralisée à tous les postes et à tous les emplois, de sorte qu'actuellement les militaires des deux sexes ont des tâches, une formation, une rémunération et un régime disciplinaire identiques. Cette année, c'est la première fois qu'une femme vient d'être invitée à participer aux épreuves d'avancement au grade de général, de sorte qu'en 2019, l'Espagne pourrait bien compter dans les rangs de ses forces armées la première femme promue générale.

Toutefois, en termes quantitatifs, la participation des femmes aux forces armées peut encore être améliorée. On compte actuellement 15 286 femmes en service actif, soit 12,7 % des forces armées, pourcentage supérieur à celui de la moyenne européenne.

Considéré comme référence, le modèle espagnol d'intégration est un modèle avancé. Il bénéficie de l'appui, au Ministère de la défense, d'une structure institutionnelle – l'Observatoire militaire pour l'égalité et le Secrétariat permanent pour l'égalité – qui assure une mise à jour continue du cadre réglementaire.

Ainsi, la Loi sur la carrière militaire (2007) a établi la perspective du genre comme principe transversal dans la réglementation du personnel et a prévu l'adoption de mesures de protection de la maternité. Dans ce sens, la Loi sur les droits et les devoirs des forces armées (2011) a souligné le principe d'égalité et de non-discrimination fondées sur le genre ainsi que le devoir de promotion de mesures spécifiques pour garantir une égalité réelle entre les hommes et les femmes, notamment en ce qui concerne l'accès, le service, la formation et la carrière militaire. Enfin, à travers les lois organiques portant sur le régime disciplinaire des forces armées (2014) et le Code pénal militaire (2015), un nouveau cadre répressif a été fixé pour les cas de harcèlement sexuel, de discrimination liée au genre et autres conduites répréhensibles à l'égard des femmes.

Madame la Présidente,

Le harcèlement sexuel représente une trahison des valeurs et des principes qui régissent l'existence des forces armées ; c'est précisément pour cela qu'il ne saurait y avoir d'autre ligne de conduite que celle de la tolérance zéro. Pour le combattre, les forces armées espagnoles disposent d'organes spéciaux, indépendants de la chaîne de commandement, les Unités de protection contre le harcèlement, qui servent de chaîne volontaire de transmission des dénonciations et viennent en aide à tout moment aux victimes, en plus de leur travail de prévention et de sensibilisation.

Le premier Plan national d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 prévoit, parmi ses objectifs, la formation spécifique du personnel dans ce domaine. Entre autres mesures, ces thématiques ont été inscrites au programme d'enseignement du Département de la défense et leur diffusion a été facilitée à travers des activités, séminaires et cours internationaux. À propos des cours internationaux, il convient de souligner l'initiative bilatérale hispano-hollandaise, à laquelle participent les Ministères des affaires étrangères et de la défense des deux pays, qui vise, grâce à une approche intégrée, à former civils et militaires (cadres intermédiaires) aux questions liées au genre dans les opérations.

Il s'agit d'une activité exportable, dès lors que la portée de son programme de formation peut être adaptée à n'importe quelle région.

Je vous remercie, Madame la Présidente, et vous prie de joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

**897<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 903 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU CANADA**

Madame la Présidente,

Bonjour à tous ! Pour commencer, j'aimerais vous remercier, Madame l'ambassadrice Funered, d'avoir inscrit cet important sujet de discussion au Dialogue de sécurité de ce jour. J'aimerais en outre saluer chaleureusement nos orateurs invités en les remerciant tous pour leurs présentations informatives et instructives et aussi les féliciter de leurs efforts visant à promouvoir l'égalité des genres ainsi que les objectifs de la résolution 1325 et des résolutions suivantes du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.

Madame la Présidente,

Le programme Femmes, paix et sécurité (FPS) fait partie intégrante du programme féministe du Gouvernement du Canada, qui est axé en priorité sur l'égalité des genres et la protection des droits des femmes et des filles. Un an après le lancement, en novembre 2017, du deuxième Plan d'action national du Canada sur les femmes, la paix et la sécurité, nous avons déjà déposé notre rapport d'étape assorti d'une augmentation du financement disponible, lancé plusieurs initiatives nouvelles, accru notre collaboration avec la société civile et incité les fonctionnaires canadiens, tant au Canada qu'à l'étranger, à mobiliser des soutiens en faveur des femmes en tant qu'actrices de la paix. Les objectifs fixés dans le deuxième Plan d'action national sont ambitieux puisqu'ils visent à faire changer les comportements, mais il faut bien comprendre qu'inscrire des changements dans la durée demande du temps et des efforts soutenus de tous.

L'approche canadienne du programme FPS s'appuie sur la conviction que l'élimination des causes profondes des inégalités entre les sexes exige la modification des rapports de force associés à la discrimination, à la contrainte et à la violence, au Canada comme à l'étranger. Au cours de l'année passée, le Canada a lancé l'Initiative Elsie sur les femmes dans les opérations de paix pour accroître le nombre de femmes participant aux opérations de maintien de la paix partout dans le monde et pour rendre leur environnement de travail plus sûr, plus inclusif et, finalement, plus efficace. Il a aussi amorcé, en collaboration avec le Royaume-Uni et le Bangladesh, le réseau du chef d'état-major de la Défense pour les FPS afin d'encourager un changement culturel et institutionnel en profondeur au sein des forces armées nationales. Pendant la présidence canadienne du G7 en 2018, le gouvernement a cherché à promouvoir la question de l'égalité des genres à travers ses nombreuses lignes



d'action. Il a mobilisé les États du G7 pour appuyer une annonce faite au sommet du G7 sur un engagement à fournir près de 3,8 milliards de dollars pour accroître les possibilités d'éducation des femmes et des filles dans les pays en situation de fragilité, de crise ou de conflit. L'initiative de partenariats du G7 pour les FPS, lancée conjointement par les membres du G7 et huit pays partenaires, favorise davantage l'égalité des genres et les droits des femmes dans des États fragiles ou touchés par des conflits.

Madame la Présidente,

Les efforts du Canada pour promouvoir le programme FPS ne sont pas sans présenter quelques difficultés. Nous nous sommes rendu compte que, si l'on veut produire des résultats durables qui répondent aux ambitions du gouvernement, il va falloir examiner souvent et honnêtement les domaines où des améliorations s'imposent. Des obstacles administratifs, des défis liés à la mesure des résultats et à l'attribution des ressources et des difficultés permanentes inhérentes au travail dans les zones de conflit obligent le gouvernement à adapter ses outils. Malgré les obstacles qui se dressent devant la mise en œuvre du Plan d'action, le Canada demeure tout à fait résolu à faire en sorte que des progrès constants soient accomplis afin d'atteindre nos objectifs pour les FPS.

Madame la Présidente,

Permettez-moi de faire passer une fois de plus notre principal message : l'autonomisation des femmes et des filles dans les activités visant à prévenir les conflits, à y mettre un terme ou à s'en relever est bénéfique pour tous. L'égalité des genres et un processus de paix inclusif permettent d'ériger des sociétés plus stables et sont une condition préalable indispensable à l'édification d'un monde où chacun peut vivre en paix : les femmes, les hommes, les filles et les garçons. Les droits des femmes et des filles ne sauraient être mis en péril, et le Canada continuera de mettre en œuvre des stratégies et des programmes en leur faveur.

Je vous prie, Madame la Présidente, de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci.